Date d'affichage : 16/06/2026

COMMISSION JURIDIQUE
REUNION DU 15/06/2026

Membres consultés : MM C. FOURNIER, D. HARY, P. LEMAITRE, F. PLAYE et J. VARLET.

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Matchs à plus de 15 jours :

U 15 A 8 A - 54133821 LUMBRES O B – QUIESTEDE US B. 1er forfait de LUMBRES O B. Homologué : LUMBRES OL B 0 QUIESTEDE US B 3 par forfait. Amende 15 euros à LUMBRES O.

U 15 A 8 A - 54133831 QUIESTEDE US B – NORDAUSQUES FC. 4ème forfait de QUIESTEDE B Ce qui entraîne son forfait général. Homologué : QUIESTEDE US B 0 NORDAUSQUES FC 3 par forfait. Amende 45 euros à QUIESTEDE US.

U 15 A 8 A - 54133833 FRENCQ US – ALQUINES US. 2ème forfait de FRENCQ US. Homologué : FRENCQ US 0 ALQUINES US 3 par forfait. Amende 25 euros à FRENCQ US.

U 11 NORD D 1 A - 55116801 BLARINGHEM US – GR. CUCQ ST JOSSE. 1er forfait de BLARINGHEM US. Homologué : BLARINGHEM US 0 GR. CUCQ ST JOSSE 3 par forfait. Amende 12 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à BLARINGHEM US.

Match du 13/06/26 :

U 10 NORD D 2 A - 55112131 MONTREUIL US – CAL.MARCK F. 2ème forfait de CAL.MARCK F. Homologué : MONTREUIL US 3 CAL.MARCK F 0 par forfait. Amende 18 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à CAL.MARCK F.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : M. C. FOURNIER
Le Secrétaire : M. F. PLAYE